



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E149185

VALABLE JUSQU'AU 19/06/2027

ÉDITÉ LE

03/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2015

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 07/04/2025

30 000

Raison sociale : RINCKENBERGER

Sigle : RINCKENBERGER

4 RUE DES ECOLES

67240 SCHIRRHEIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC STRASBOURG 2015 B 1501

Téléphone : 03 88 53 87 61

Fax : 03 88 53 87 61

Portable : 06 82 01 76 12

Siret : 812 386 167 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 18 0310

Site Internet :

E-mail : contact@rinckenberger.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 167259875

Responsabilité légale :

OTT GREGORY GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 167259875

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 21/05/2026 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 02/07/2026 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 02/07/2026 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 02/07/2026 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.